|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Logo Ministère des Eaux et Forêts.jpgLogo CJ.jpg | PROJET D’APPUI A L’APPLICATION DE LA LOI SUR LA FAUNE AU GABON (AALF) |  |
| REPUBLIQUE GABONAISEMinistère Des Eaux Et Forêts |  | CONSERVATION JUSTICE GABONTéléphone : (+241) 074 23 38 65E-mail : luc@conservation-justice.orgWeb : www.conservation-justice.org |

SOMMAIRE

[1 *Points principaux* 2](#_Toc169619320)

[2 *Investigations* 2](#_Toc169619321)

[3 *Opérations* 2](#_Toc169619322)

[4 Département juridique 2](#_Toc169619323)

[5 *Communication* 6](#_Toc169619324)

[*6* *Relations extérieures* 6](#_Toc169619325)

[*7* *Conclusion* 7](#_Toc169619326)

**Rapport Mensuel septembre 2024**

Conservation Justice



Union européenne

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l’Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de Conservation Justice et ne reflète pas nécessairement les opinions de l’Union européenne.

# Points principaux

* **13 septembre 2024 :** arrestation d’un présumé trafiquant d’ivoire à Libreville par la Direction de Lutte Contre le Braconnage (DLCB) et la Police Judiciaire de Libreville, avec l’appui de CJ, et saisie de 6 pointes d’ivoire (18 kg).
* **20 septembre 2024 :** arrestation de deux présumés trafiquants à Port-Gentil par les agents de l’administration des Eaux et forêts et ceux de la Direction Générale des recherche (DGR) de la province de l’Ogooué-Maritime, avec l’appui de CJ, et saisie d’un bébé chimpanzé.
* **06 septembre 2024** : condamnation de deux trafiquants à 24 mois d'emprisonnement dont 07 mois avec sursis.

# Investigations

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’investigations menées | 12 |
| Investigations ayant mené à une opération | 02 |
| Nombre de trafiquants identifiés | 11 |

Durant le mois de septembre, plusieurs missions d’investigation et de renforcement de confiance ont été réalisées dans les provinces duMoyen-Ogooué, l'Ogooué-Maritime, le Haut-Ogooué et l'Ogooué-Ivindo. Ces missions ont permis de rencontrer une dizaine de cibles.

# Opérations

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’opérations menées | 02 |
| Nombre de trafiquants arrêtés | 03 |

Pour ce mois de septembre 2024, deux (02) opération seront réalisées*,* dans la province de l’Estuaire, à Libreville et dans l’Ogooué-Maritime, à Port Gentil.

**13 septembre 2024**

La première arrestation a été réalisée le vendredi 13 septembre à Libreville par la Direction de Lutte Contre le Braconnage (DLCB) et la Police Judiciaire de Libreville, appuyées par l’équipe de CJ. Le présumé trafiquant a été interpelé en possession de six (06) pointes d'ivoire dont une (01) paire entière et deux (02) autres paires sectionnées en plusieurs morceaux (18, 3 kg). Sur la provenance de la contrebande, le mis en cause affirme avoir effectué un déplacement à Ndjolé où il a récupéré les ivoires auprès d'un certain résident de la ville.

**20 septembre 2024**

La semaine suivante, le vendredi 20 septembre 2024, les agents de l’administration des Eaux et forêts et ceux de la Direction Générale des recherche (DGR) de la province de l’Ogooué-Maritime, appuyés par l’équipe de CJ, ont interpellé suspect alors qu’il était en pleine vente d’un chimpanzé dans un restaurant de Port-Gentil.

Dans la suite des enquêtes, un deuxième suspect sera interpellé pour complicité. Conservation Justice a assuré l’alimentation et le maintien en bonne santé du primate qui résidait au zoo de l’hôtel du parc à Port-Gentil avant son transfert vers le parc de la Lékédi le 05 octobre 2024.

# Département juridique

**4.1. Suivi des affaires**

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’affaires suivies | 06 |
| Nombre de condamnations | 02 |
| Affaires enregistrées | 02 |
| Nombre de prévenus | 10 |

Au cours du mois de septembre plusieurs affaires sont passées devant le tribunal spécial de Libreville, un cas a été enregistré au secrétariat du parquet spécialisé puis au troisième cabinet d’instruction spécialisé et un cas enregistré au secrétariat du parquet du Tribunal de Port-Gentil.

1. AFFAIRE EN DELIBERE
2. **MP et MINEF Contre MAPENDA Fabrice et BIEL Stéphane Brice**

Le mercredi 07 août 2024 à Makokou, BIEL Stephan Brice, MAPENDA Fabrice et EKAMBALA Romaric ont été arrêtés alors qu’ils tentaient de vendre trois paires d’ivoires sectionnées en douze morceaux.

Le 14 août 2024, seuls BIEL Stephan Brice et MAPENDA Fabrice seront présentés au procureur tandis qu’EKAMBALA Romaric sera mis à la disposition de son administration d’origine pour enquête.

Le 23 août 2024, la chambre correctionnelle du tribunal spécial a tenu l’audience et le 06 septembre 2024, le tribunal a déclaré MAPENDA Fabrice et BIEL Stéphane Brice coupable du délit de détention illégale d'ivoire et tentative de commercialisation d'ivoire. Il les a condamnés à 24 mois d'emprisonnement dont 07 mois avec sursis et au paiement d'une amende de 7.710.000 FCFA avec un sursis à hauteur de 6.710.000 FCFA.

En outre, le tribunal a condamné les deux prévenus à payer solidairement la somme de 2.000.000 FCFA à l’administration des Eaux et Forêts à titre de dommages et intérêts.

1. LES AFFAIRES EN PLAIDOIRIE
2. **AFF : MP et MINEF Contre KOMBA Rodrigue**

Le 09 septembre, le nommé KOUMBA Rodrigue est interpelé à Tchibanga, avec trois pointes d’ivoire par les éléments du parc national de Moukalaba-Doudou. Il est mis à la disposition de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts pour compétence. Le soutien de CJ a été requis pour le suivi juridique et l’appui logistique pour le déferrement sur Libreville.

Le 16 septembre, il est présenté au procureur puis placé sous mandat de dépôt.

Le 20 septembre, KOUMBA Rodrigue a comparu devant le tribunal correctionnel spécial pour répondre des faits de détention et tentative de vente d’ivoire. Le délibéré de cette affaire a été renvoyé à la première audience de la rentrée judiciaire.

1. **- AFF : MP et MINEF contre MINTSA MI NGUI Fulbert et NDZENG BORO NDONG Romaric**

MINTSA MI NGUI Fulbert et NDZENG BORO NDONG Romaric ont été interpellés le 28 août 2024 à Mitzic pour détention et tentative de vente de deux pointes d’ivoire.

Le 06 septembre 2024, ils ont été présentés devant le parquet spécial qui les a inculpés et placés en détention préventive.

Le 20 septembre 2024, MINTSA MI NGUI Fulbert et NDZENG BORO NDONG Romaric ont comparu sous escorte devant le tribunal correctionnel spécial pour répondre des faits de détention et tentative de vente d’ivoire. Le verdict de cette affaire est attendu à la première audience de la rentrée judiciaire.

1. **- AFF : MP et MINEF contre ESSONE BIVEGHE Franck**

ESSONE BIVEGHE Franck a été arrêté le 13 septembre 2024 à Libreville alors qu’il tentait de commercialiser six pointes.

Il a été déféré devant le parquet de la République le 16 septembre 2024 qui l’a inculpé pour détention illégale d’ivoire et tentative de commercialisation des pointes d’ivoires.

Il a comparu sous escorte le 20 septembre 2024 devant le tribunal correctionnel spécial pour répondre des faits relevés ci-dessus. Le délibéré a été renvoyé à la première audience de la rentrée judiciaire.

1. AFFAIRE ENREGISTREE AU CABINET DU JUGE D’INSTRUCTION ET EN ATTENTE DE JUGEMENT
2. **Affaire MP ET EF contre EBINGA Salomon et MBOUDI Pedry**

Les nommés EBINGA Salomon et MBOUDI Pedry ont été arrêtés le 08 septembre 2024 au village Mamidi, province de l’Ogooué-Lolo avec deux pointes d’ivoire et plusieurs armes à feu dont une arme de guerre AK47 et des munitions par les éléments de la direction de la contre-ingérence. La brigade faune de Ndangui ayant été informée, le juriste de CJ et le chef de brigade ont monté la procédure Eaux et Forêts et CJ a assuré le déferrement et le suivi juridique.

Le 25 septembre 2024, la procédure a été reçue par le procureur du tribunal spécial. Ce dernier a décidé d’ouvrir une information judiciaire. Le Juge du troisième cabinet d’instruction spécialisé a inculpé les deux personnes pour détention illégale d’ivoire, d’armes et de munitions, corruption active (proposition d’achat des agents à hauteur de 3 000 000 dont 500 000 FCFA remis en espèce lors de l’interpellation), présomption de faux et usage de faux (faux acte de naissance gabonais) puis les a placées en détention provisoire à la prison de Libreville.

1. AFFAIRE ENREGISTREE DEVANT LE PARQUET DU TRIBUNAL DE PORT-GENTIL
2. **Affaire Eaux et Forêts contre NGONGONRY Josy Godwin et MIDIWOU IDIMA Vivin**

NGONGONRY Josy Godwin et MIDIWOU IDIMA Vivin ont été arrêtés 20 septembre 2024 à Port-Gentil dans un restaurant au moment où ils s’apprêtaient à vendre un bébé chimpanzé d’environ trois mois d’âge.

Le 25 septembre 2024, la procédure a été présentée au Procureur de Port-Gentil qui a classé sans suite l’affaire en demandant aux enquêteurs de l’antenne de poursuivre les investigations à l’effet d’interpeller le premier détenteur du primate qui a vendu l’animal qui s’est retrouvé entre les mains des mis en cause.

**4.2. Visites de prison**

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de visites effectuées | 00 |
| Nombre de détenus rencontrés | 00 |

Il n’y a pas eu de visite de prison ce mois de septembre.

# Communication

Dans le cadre projet AALF, 65 pièces médias ont été produites avec les partenaires de la presse. Ces productions concernaient le succès des opérations sur les cas de trafic d'ivoire et des espèces de faune à Mitzic, Libreville et Port-Gentil, respectivement dans les provinces du Woleu-Ntem, de l'Estuaire et de l'Ogooué-Maritime. Elles se répartissent comme il suit dans le tableau ci-dessous.

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de pièces publiées | 65 |
| Télévision | 07 |
| Internet | 46 |
| Presse écrite | 09 |
| Radio | 03 |

# Relations extérieures

**Indicateur :**

|  |  |
| --- | --- |
| *Nombre de rencontres* | *23* |
| *Suivi de l’accord de collaboration*  | *06* |
| *Collaboration sur affaires* | *17* |

Plusieurs rencontres avec les partenaires ont été initiées ce mois.

**Estuaire (16)**

Les Juristes se sont entretenus avec le procureur de la République Adjoint, le greffier du tribunal spécial les 06 et 09 septembre 2024.

Le Chef de Département Juridique s’est entretenu avec Madame NKAMLEUN FOSSO, Journaliste à l’Agence France Presse le 09 septembre 2024. Il a également rencontré aux dates du 09 et 12 septembre 2024, le Directeur de la Lutte Contre le Braconnage, le Directeur Général de la Faune et des Aires Protégées, le chef d’antenne de la police Judiciaire de Libreville et le Procureur de la République Adjoint ;

Les 24 septembre, le Chef de Département Juridique a rencontré le Directeur de la Lutte Contre le Braconnage et le Procureur de la République et le 25 septembre le Coordonnateur des Activités Adjoint s’est entretenu avec le Procureur de la République Adjoint, le juge d’instruction du troisième cabinet d’instruction spécialisé, les agents B2 de Koula-Moutou, le chef intérimaire de l’antenne de recherche de Koula-Moutou, la greffière du juge d’instruction.

***Nyanga (04)***

A Tchibanga dans le cadre d’une procédure, la Juriste a eu plusieurs entretiens avec le Directeur Provincial des Eaux et Forêts, le Conservateur du Parc de Moukalaba-Doudou, le Chef de Brigade territorial et les Gendarmes affectés au Parc National de Moukalaba-Doudou.

***Ogooué-Maritime (04)***

Dans le cadre d’une opération et de l’appui juridique d’une procédure à Port-Gentil, la Juriste a rencontré à plusieurs reprises le Chef d’antenne de la Direction Générale de Recherches, le Directeur Provincial des Eaux et Forêts et le Procureur de la République

**Ogooué-Lolo (3) :**

Entre le 13 et le 18 septembre 2024, le juriste rencontre plusieurs fois le DP et le Chef d’antenne du B2 à Koula-Moutou. Le 24 septembre, il s’entretient avec le Chef de la brigade faune de Ndangui.

***Haut-Ogooué (01)***

Le 17 septembre à Franceville, le Juriste a rencontré le Chef d’antenne de la DGR dans le cadre de la collaboration d’une procédure initiée à Koula-Moutou.

# Conclusion

Ce mois a vu la conduction de deux opérations avec l’appui de CJ, permettant la saisie de 18,3 kg d’ivoire et d’un bébé chimpanzé.

Deux autres opérations conduites par les autorités ont requis l’appui logistique et juridique de CJ.

L’équipe légale a suivi les cas en cours au tribunal. Deux condamnations à de la prison ferme ont été obtenues, pour détention illégale et tentative de commercialisation d'ivoire.

Les enquêtes sont toujours en cours et plusieurs opérations sont attendues dans les prochaines semaines.